

Cher prestataire de marquage BICYCODE®,

Comme vous en avez déjà eu connaissance, à partir du 1^{er} janvier 2021 dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM) promulguée le 24 décembre 2019, le marquage deviendra obligatoire pour tous les vélos vendus neufs par des commerçants, et à partir du 1^{er} juillet 2021 pour les vélos vendus d'occasion (art. 53 LOM).

Ainsi, nous vous invitons à **contacter par mail et sur votre site internet tous vos adhérents et plus largement le grand public ayant procédé au marquage BICYCODE®** afin de les informer des changements suivants :

■ Sur la généralisation du marquage en 2021

Pour simplifier la restitution des vélos retrouvés en cas de vol à leur propriétaire, la loi crée un Fichier National Unique des cycles identifiés (FNUCI) qui référencera tous les vélos marqués et les coordonnées de leur propriétaire.

Ainsi, une partie des données enregistrées dans BICYCODE® seront, en vertu de la loi LOM, transmises à ce fichier national unique dès le 1^{er} janvier 2021.

A noter :

En 2021 l'enregistrement des vélos marqués avec un BICYCODE® se fera toujours à partir du site internet [bicycode.org](https://www.bicycode.org), de même que la mise à jour des coordonnées des propriétaires et du statut des vélos. Mais une partie des données nécessaires à la restitution des vélos déclarés volés sera automatiquement transmise au FNUCI.

Ces données concernent uniquement celles nécessaires à la restitution d'un vélo volé et seront accessibles à l'ensemble des services de police et de gendarmerie nationale, et autres services habilités qui seront autorisés à consulter ce fichier. Pour rappel, à ce jour, c'est uniquement la base de données BICYCODE® qui est accessible par les services de police, cela ne sera plus le cas en 2021.

- La FUB vous recommande d'inviter dès à présent les propriétaires de vélos à enregistrer et **mettre à jour leurs vélos marqués BICYCODE® et leurs coordonnées** sur <https://www.bicycode.org/> . S'ils ne le font pas, leur fiche vélo et leurs données ne seront pas/plus accessibles aux forces de l'ordre à des fins de restitution en cas de vol.
- Pour toute question concernant la mise à jour de leurs données, les inviter à consulter la rubrique FAQ de notre site [bicycode.org](https://www.bicycode.org/) : <https://www.bicycode.org/faq-bicycode.rub-2/faq.rub-12/>
- Les informer sur les **nouvelles conditions générales de BICYCODE®** : <https://www.bicycode.org/mentions-legales-et-conditions-generales.rub-33/>

Merci de votre fidélité à BICYCODE® !